

Formation spécifique Direction & Responsable Technique ERP de type J – Peut inclure la préparation d'une visite de commission de sécurité

La pédagogie de ce programme doit permettre aux cadres de l'établissement de remplir aux mieux leurs missions dédiées à la sauvegarde des personnes et la sécurité des biens.

Durée : 3.5H à 7h selon contenu choisi

Modalité pédagogique : **Présentiel**

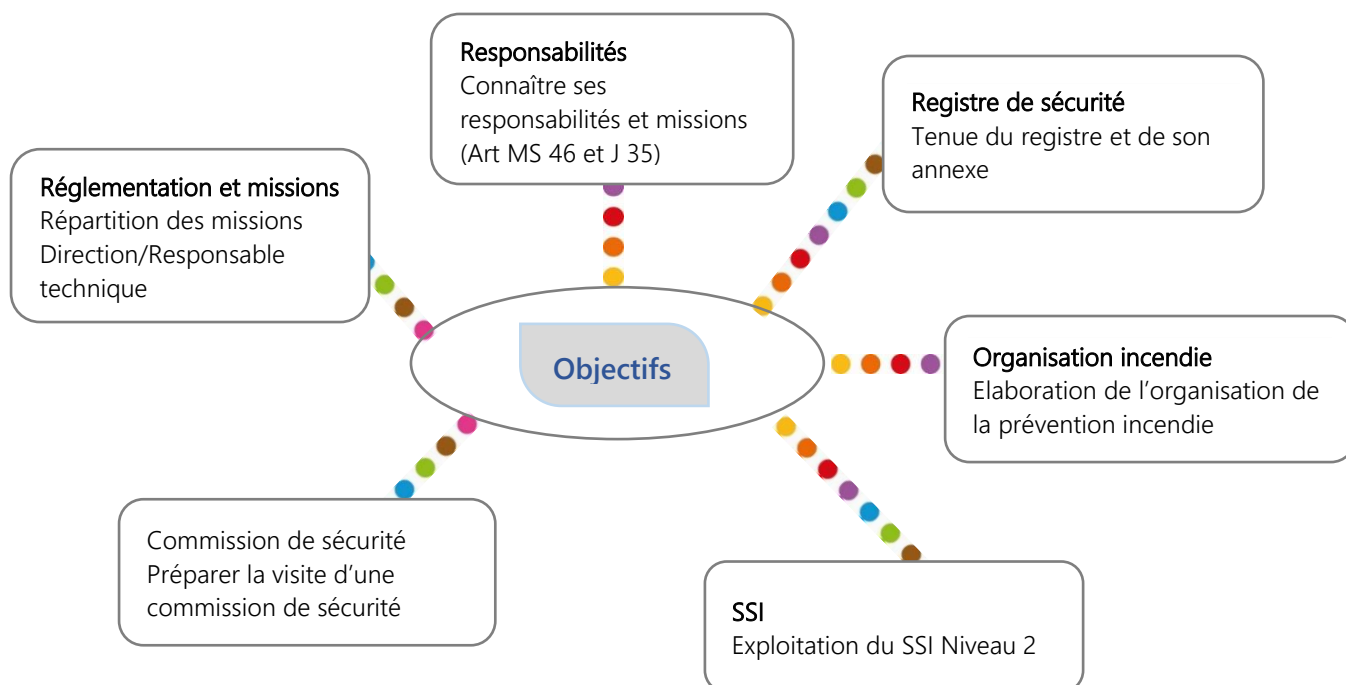
Public : **Membres de la Direction et Responsables Techniques**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

L'intervenant FORMAFRANCE devra être facilité dans sa mission en lui permettant l'accès aux documents de l'établissement.

Présentation générale et réglementation

- Mise en lumière des risques par une étude d'un sinistre
 - Déroulé des événements
 - Constat, Bilan
- Les ERP du type J
 - Définition, classement, catégorie
 - Les différentes réglementations CT – Règlement du 25 juin 80 modifié
 - Le « Service de sécurité incendie » Art MS 46 et les Art J
 - Extraits du chapitre "jurisprudence" responsabilités des exploitants

Rôles, missions et responsabilités du chef d'établissement et du Responsable technique :

- Surveillance des installations de sécurité et de leur entretien réglementaire
- Suivi de la bonne application des consignes par le personnel (Livret sécurité)
- Suivi de la formation du personnel
- Traitement de l'existence et de l'élaboration du permis de feu
- Traitement des affichages obligatoires (GE 5, consignes, plans)
- Exploitation du registre de sécurité et de son annexe

Le registre de sécurité :

- Prise en main du registre de sécurité :
 - Classement du registre
 - Constitution de son annexe

Exploitation du SSI :

- Connaissances du SSI nécessaires au niveau 2 (théorie et pratique) :
- Explication théorique claire du SSI puis démonstration pratique avec lecture et interprétation de l'ECS en cas d'alarme et dérangement, explications sur l'importance des bonnes positions d'attente des DAS, réarmement.
- Conduite à tenir en cas de dérangement, nécessité d'appel à l'entreprise qui détient le contrat d'entretien.
- Rôle et importance des équipements de mise en sécurité du SMSI :
- Pratique et utilisation du CMSI sur le site
- Gestion de la main courante
- Visite de site – Règles de prévention

Organisation de la prévention incendie :

- Protocoles de levée de doute (jour – nuit)
- Organisation de l'évacuation
- Règles de mise en sécurité – Transfert horizontal – Espace d'attente confiné

Plan de formation incendie :

- Identifier les besoins pour chaque établissement
- Mettre en place un plan global de formation annuel

Préparer la visite d'une commission de sécurité :

- Consultation du registre de sécurité et de ses annexes :
 - Procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité - Prise en compte des observations.
 - Vérification des rapports des contrôles réglementaires
 - Vérification des formations réglementaires
 - Rapports de vérification réglementaire après travaux (RVRAT)
 - Rapports de vérification réglementaire en exploitation (RVRE)
- Visite du site
Cette visite se décline à l'identique de celle de la commission de sécurité :
 - Vérification des levées des observations de la dernière commission
 - Visite de l'ensemble des locaux techniques

- Essai des alarmes
- Tests des réactions du personnel sur l'alarme
- Tests des connaissances du personnel sur les consignes
- Contrôle des dispositifs de cloisonnement (PCF)
- Contrôle des dispositifs dédiés au désenfumage
- Contrôle de la vacuité des cheminements
- Vérification des dispositifs d'éclairage de sécurité et de la signalétique
- Vérification de l'accessibilité des moyens de secours
- Autres selon les dispositions particulières propres aux établissements de type J et U

Pédagogie

Méthode

Les mises en situations sont concrètes et la pédagogie est active et participative

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue, une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant. Le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil, diplômé chef de service de sécurité SSIAP 3 ou Brevet prévention.